# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, [illegible] — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 6 JANVIER 1869. — Entre les rues Bienville et Conti.


DUFOUR & LIRET, [illegible]

MERCREDI [illegible]

Pour les détails et [illegible]

Par D. E. Morphy, à midi, au coin des [illegible] et St Joseph—tout un stock de [illegible] mille, bien connu comme l'ancien établissement de [illegible] Keller.

Par J. Déjan Jr., à 11 heures, dans sa nouvelle salle d'encan, rue Gravier, coin Carondelet,—meubles, pianos et [illegible], lits cottage, &c.

Par G. T. Nash, à 10 heures, sur la Levée, en face de la rue de la Douane—farine, whisky, mélasse, [illegible] à coton, vinaigre, etc., cuvée du bateau à vapeur frans.

Par G. Ledamnet, au No. 60 de la rue de Chartres—chaussures, chapeaux, vêtements et articles de toilette.

Par Louis Stern & Bros, aux Nos 36 de la rue des Magasins et 90 de la rue Gravier—[illegible] bottes, souliers et brodequins.

Par Montgomery Bros, au pied de la rue Gravier—mais.

Par H. Scott, au No 46 de la rue de Chartres—marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, bonneterie, etc.

Par Hoffmann, Marks & Co, au No 30 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 23 Vieille-Levée.

Chaussures à l'encan.—Il sera vendu aujourd'hui, 6 janvier, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan de la rue des Magasins No 36, par MM. Louis Stern & Bros, 300 caisses de bottes, souliers et de brodequins, comprenant un assortiment convenable pour hommes, garçons, enfants, dames et demoiselles, et convenable aussi pour les acheteurs de la ville et de la campagne. La vente étant sans réserve aucune et sans limite, offrira de nombreuses chances de bon marché. Voyez l'annonce.

Coutellerie, Diamants, Montres, &c.—Jeudi, 7 janvier, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan de la rue des Magasins No 36 et de la rue Gravier No 90, MM. Louis Stern & Bros vendront à l'encan, un grand assortiment de couteaux de poche et de table, des diamants, montres, et aussi un lot de limes pour scie de moulin, etc., etc. Nous appelons l'attention des acheteurs sur cette vente remarquable par la variété des articles annoncés et qui est péremptoire.

Vente de chevaux, mulets et voitures.—M. J. Déjan Jr, encanteur, informe les acheteurs de la ville et de la campagne qu'à partir de ce jour il vendra deux fois la semaine, les jeudis et les samedis, à 10 heures précises du matin, des chevaux, mulets et voitures, aux écuries de Jos. Elliott, au coin des rues Baronne et Gravier. 15 déc—1m

## La Carte à payer.

Si nos législateurs se contentaient d'émarger double au budget de l'Etat et s'abstenaient de voter des lois ruineuses et des impôts écrasants, nous ne chicanerions pas sur le chiffre de leurs dépenses personnelles. Nous croirions être quitte à bon marché de cette séance de législation africano-radicale, s'il ne s'agissait que d'une ou deux centaines de mille piastres à abandonner à ces affamés. Mais il n'en est malheureusement pas ainsi, et la prodigalité que l'assemblée apporte quand il s'agit de voter son propre budget, se retrouve dans toutes les autres allocations. C'est donc à bon droit que nous nous effrayons de voir la tendance aux largesses qui a caractérisé la dernière session, se faire jour dès la première séance de 1869.

Nous aurions pu espérer que radicaux et africains, repus et gorgés, grâce aux gros profits ajoutés à leurs salaires, pendant la lune de miel de leur rôle de législateurs, se seraient montrés cette fois plus modestes. Il nous semblait qu'après tous les scandales dévoilés, après tous les gaspillages exposés, après toutes les clameurs soulevées par l'énormité de la carte à payer pour leur première ripaille de 112 jours, un certain sentiment de pudeur aurait dû arrêter cette meute de budgétivores. Point: à peine lâchée elle hurle déjà après la curée. Dès la première séance, il se trouve un limier assez hardi pour attacher le grelot et pour donner le signal de l'assaut au budget.

Dans la session dernière, bien que les appétits fussent gros, on avait procédé plus discrètement. Une première allocation de $100,000 au début, une seconde de $150,000 au milieu de la session, et une troisième de $100,000 à la fin formaient bien le total respectable de $350,000; mais les allocations divisées en trois parts avaient passé plus inaperçues. Cette fois, nos hommes rendus impatients par un jeûne de deux mois, se votent $300,000 qu'ils sont prêts à engloutir d'une seule bouchée. Cela promet.

Nous serions curieux d'avoir le détail des $450,000 dépensées à la première session, car enfin, 101 représentants et 36 sénateurs à huit piastres par jour, cela fait $1096 par jour et $122,752 pour 112 jours. Il reste donc $227,248 pour le papier, les plumes, les portiers et les pages. C'est un joli denier !

Mais, si une session de 112 jours a coûté $450,000, comment une session de 60 jours pourrait-elle en nécessiter $300,000? Calculons: 137 législateurs à $8 par jour font $65,760, ce qui laisse une marge de $234,240 pour les petits frais. N'en pourrait-on rien rabattre? Nous espérons qu'il se trouvera un représentant ou un sénateur pour en faire la proposition.

Aussi que veut-on? M. Warmoth annonce dans son message que l'opposition à la taxe de un pour cent est tombée dans l'eau, que les propriétés des récalcitrants seront vendues, que les récoltes sont magnifiques, que les propriétés vont augmenter et les taxes aussi, que la dette est une bagatelle et que tout est pour le mieux dans le meilleur des budgets possible. Les représentants que ce langage flatte dans leurs secrets désirs, se disent qu'ils seraient bien sots de resserrer les cordons de la bourse de l'Etat que les hasards de la politique ont mis entre leurs mains.

Comment, d'ailleurs, M. Warmoth aurait-il pu leur conseiller l'économie, lui qui, depuis la dernière session, a mis le temps à profit pour faire des largesses qui ne doivent assurément pas lui coûter un cent de sa poche. Une clause du fameux bill des impressions lui donnait le droit de désigner autant de journaux qu'il lui plairait pour l'insertion des lois et des débats législatifs, moyennant un dollar le carré à payer par le trésor. C'est extraordinaire de voir quel élan cette clause a donné à la presse de la Louisiane! Un bien petit nombre des anciens journaux ont obtenu de M. Warmoth la faveur de mordre à ce gâteau alléchant, mais il est poussé une quantité de nouvelles feuilles comme par enchantement.

Il ne faut pas croire que tous ces carrés de papier fassent une propagande furieuse en faveur du radicalisme. Quelques uns n'ont qu'une existence mythique. Datés d'un endroit quelconque d'une paroisse, ils n'y paraissent jamais, par la raison qu'ils s'impriment à la Nouvelle-Orléans à une douzaine ou deux d'exemplaires, uniquement afin de justifier la présentation d'un compte d'insertions à un dollar le carré. D'autres, tout en acceptant le patronage de l'Etat, trouvent que celui de la paroisse n'est pas à dédaigner, mais, en insérant les lois, ils s'abstiennent de rien dire qui puisse choquer leurs voisins ou les lecteurs auxquels ils s'adressent. Une demi-douzaine au plus sont franchement radicaux.

Combien y a-t-il de journaux autorisés ainsi à publier les lois par le gouverneur, nous ne le savons pas au juste. Mais nous croyons qu'en multipliant le nombre de carrés contenus dans les 214 lois votées dans la session de 1868 par le nombre des feuilles autorisées, on arrivera à un total formidable de dollars. Dans quel but, dans quel intérêt M. Warmoth a-t-il multiplié ces insertions coûteuses? Est-ce parce qu'il a cru que la circulation du Républicain était si faible que les lois n'arriveraient pas à la connaissance des intéressés? Ou est-ce par tout autre motif? C'est là un mystère dont les malins trouveront l'explication.

La session régulière de 1869 s'ouvre donc sous des auspices très peu rassurants en ce qui concerne la disposition des deniers de l'Etat. Franchement, il en eût moins coûté aux contribuables de la Louisiane de se cotiser et d'abandonner un demi million en pâture aux meneurs du radicalisme à la condition qu'ils se tinssent tranquilles que de les laisser s'ébattre au milieu de nos finances comme des larrons en foire. Peut être ne serait il pas trop tard pour faire un compromis avec ces gaillards-là, car, en voyant leur début, nous nous demandons avec effroi quel sera, au bout de 60 jours, le total de la carte à payer.

Gare aux Levées. — Nous lisons dans le Sud d'Iberville :

Le fleuve monte rapidement pour la saison. Nous répétons le conseil que nous avons plus d'une fois donné aux habitants—c'est de donner leur attention aux levées. Elles ont grand besoin de réparations. Il vaut mieux ôter quelques jours d'ouvrage à la récolte, que de risquer de tout perdre par l'inondation.

Produits et articles divers. — Nous appelons l'attention sur la grande annonce de produits et d'articles divers que publie, aujourd'hui, la maison J. B. Vanhorn & Co, qui s'est adjoint M. E. H. Boquest comme associé. M. B. Geo. Boulet, dont la réputation commerciale est parfaitement établie, se trouvera toujours dans la maison, et il invite ses amis à venir l'y voir.

Sardines, anchois, quincaillerie.—Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce que publie dans nos colonnes M. F. E. Sruhmiller, 13, rue Conti.

$65.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, 1er prix, garanties pour 5 ans. Bureau, 182, Canal.

## Décision importante.

Le juge [illegible] de la Quatrième Cour de District, a rendu [illegible] une décision importante sur une question de compétence qui se rattache à la loi fédérale sur les faillites; nous croyons devoir en donner la substance.

Un jugement de la Quatrième Cour, rendu [illegible] décembre 1867, avait déclaré forfaite la charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle [illegible] [illegible] que la Cour [illegible] liquidateur [illegible] matière, attendu [illegible] Etats-Unis du 2 mars [illegible] étaient seules compétentes [illegible] affaires relatives à [illegible] bis.

Dans un jugement longuement motivé, le juge Théard a repoussé l'exception d'incompétence en se fondant sur les raisons suivantes :

La mise en faillite de la Compagnie en question n'a été ni provoquée par les administrateurs ni demandée par les créanciers, et il est plus que douteux que les Etats-Unis aient le pouvoir d'annuller les franchises d'une corporation. En admettant que la loi de faillite puisse s'appliquer à une corporation, il faudrait que l'application en fût faite pendant l'existence même de la Compagnie. Or celle dont il s'agit a cessé d'exister à partir du 21 décembre 1867, date à laquelle sa charte a été déclarée forfaite conformément aux lois de l'Etat. C'est l'Etat qui accorda la charte et qui fixa les conditions auxquelles la corporation peut exister. La loi locale qui donne à la Compagnie une existence légale indique en même temps les causes ou les circonstances qui mettront fin à cette existence. Les Cours d'Etat sont donc parfaitement compétentes et les seules compétentes pour prononcer la dissolution de la Compagnie, qu'il y ait ou non insolvabilité, du moment où le pacte ou verte duquel la charte a été accordée a été violé. Personne n'a tenté de faire déclarer la Compagnie en faillite et il serait trop tard pour le faire. Les défendeurs sont débiteurs et non créanciers de la Compagnie et ils n'en sont plus membres puisqu'elle n'existe plus. La Cour avait donc juridiction pleine et entière pour déclarer forfaite la charte et pour prononcer la dissolution de la Compagnie et il lui appartenait de nommer un commissaire liquidateur dans l'intérêt des créanciers et des anciens actionnaires.

$55.—Magnifiques machines à coudre de Groves & Baker, pour familles, avec les derniers perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

Théatre de l'Opéra.—C'est ce soir qu'a lieu la grande représentation extraordinaire au bénéfice de l'Association Charitable des Pompiers. Le programme comprend les deux premiers actes de *Lucie de Lammermoor* et le finale avec scène de folie du 3me acte ; on entendra dans cet ouvrage MM. Picot, Peront, Albert Julien, Pastley et Mlle Hasselmans ; 2o : le 4me acte de *Jérusalem* en 2 tableaux avec le fameux trio entre MM. Picot, Van Hufflen et Mme Cambier ; et 3o : le 4me acte de *Barbe Bleue*, par MM. Nardin, Albert Julien, Chambin, Gaston et Mlle Chauveau, Mmes Gey, Bondro, etc.

A l'attrait de ce programme vient s'ajouter celui d'une bonne action, à accomplir en contribuant à grossir la recette. Un grand nombre de billets ont été déjà placés et tout permet d'espérer que la salle sera comble.

La première représentation de *Roland à Roncevaux*, grand opéra en 4 actes de Mermet, est définitivement fixée à samedi prochain.

Madame Paul Albaine (Mlle Aline Lambelé) est attendue à la fin de cette semaine et nous pensons que nous la verrons très prochainement reparaître sur la scène de l'Opéra. Cette nouvelle sera accueillie avec plaisir par les nombreux admirateurs de cette jeune cantatrice qui a laissé d'excellents souvenirs parmi nous.

Demain jeudi on donnera le célèbre opéra de Gounod, *Faust*, qui sera chanté par MM. Engel, Van Hufflen, Peront, et mesdemoiselles Hasselman et Chauveau.

Nouveau traitement médical.—Les docteurs Tichnor et Gabbert dont l'avis paraît dans nos colonnes, nous ont montré les attestations les plus authentiques, de personnes bien connues et bien placées du Mississipi et du Tennessee, constatant leur merveilleux succès dans le traitement des maladies des poumons et de la gorge. Ce n'est qu'avec la plus grande circonspection que nous recommandons les praticiens qui mettent des annonces dans nos colonnes, mais ces messieurs et leur traitement sont si bien endossés que nous n'hésitons pas à recommander aux patients de faire au moins l'essai de cette méthode. D'après toutes les preuves fournies, il y a lieu de croire que ville ne guérissent pas complètement les cas les plus graves de phtysie ils procurent au moins un grand soulagement. C'est par un hasard que cette méthode a été découverte. Ce n'est pas une chose imaginaire mais c'est un fait que peuvent attester un grand nombre de citoyens du Mississippi. On peut consulter les docteurs Tichnor et Gabbert à leur cabinet, rue Royale No 8.

Bonne occasion pour les dames.—Nous appelons tout spécialement l'attention des dames sur l'annonce que publie Mme A. Emery dans nos colonnes. Elles trouveront à acheter au prix coûtant dans le magasin de cette dame, rue Royale No 66, des articles de lingerie de la plus grande fraîcheur, tels que corsages et manches pour dames et enfants, cols, parures de jais et de fantaisie. Tous ces articles viennent d'arriver par le *Trutonia*; ils sont par conséquent aux dernières modes. Ils avaient été choisis expressément pour être vendus comme cadeaux de Noël ou comme étrennes, mais madame Emery les ayant reçus trop tard s'est décidée à en faire le sacrifice en les offrant au prix coûtant.

Vins rouges et blancs.—MM. Blanchin & Giraud, 62 Vieille Levée, viennent de recevoir par les navires *Haminga* et *Regia*, de Bordeaux, un choix de vins rouges et blancs qui ne manqueront pas de fixer l'attention du commerce de détail et des familles. Ces vins se recommandent par leur excellente qualité ainsi bien que par la modicité des prix auxquels les ont cotés les importateurs. Voir l'annonce.

Dissolution et formation de société.—On verra dans une annonce insérée plus loin que M. F. Hathorn s'est retiré de la raison sociale Shropshire et Hathorn et qu'il a vendu à ses associés MM. W. A. Shropshire et H. E. Shropshire tous ses intérêts; en conséquence ces messieurs forment une nouvelle société pour les affaires de commission et de grocerie dans leur vieil établissement de la rue Poydras Nos 108 et 110, sous la raison Shropshire Bros.

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant le faible prix de *cinquante-cinq* piastres. Elles sont garanties pour 5 ans.

## Législature de la Louisiane

Sénat.—Séance du 5 janvier.

Sur motion du sénateur Fetch, le message du gouverneur sera inscrit sur les minutes.

Le sénateur Lynch demande la reconsidération de ce vote, qui entraînerait une dépense inutile de $3000 ou $4000. La motion prévaut, et le sujet est référé au comité des impressions.

Un message du gouverneur, vétoant une résolution autorisant le paiement *per diem* des membres des comités qui ont siégé dans l'entre session et mis à l'ordre du jour de vendredi. Le gouverneur dit que le Sénat n'a aucune autorité de se perpétuer ainsi, l'intérim étant un ajournement non une suspension.

Le message du gouverneur vétoant un acte pour autoriser l'érection de bâtisses et l'achat de machines pour le pénitencier et légaliser le bail de MM. Hager & Jones est mis à l'ordre du jour de mardi prochain.

Le veto sur une résolution jointe allouant la somme de $300 à Mme Tesla Talbot est soutenu.

Le veto sur un acte définissant plus complètement les devoirs des juris de police en certains cas, est mis à l'ordre du jour de mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne à aujourd'hui, à midi.

Chambre. — Présidence de M. Lowell. 51 membres présents.

M. Ray (c), demande qu'il soit fourni à chacun des membres de la Chambre trois journaux quotidiens et deux journaux hebdomadaires. Adopté.

Une résolution de M. McVean, (rép.), pour nommer un comité de 5 chargé de s'informer au juste du montant des frais de la police métropolitaine, passe.

Au moyen de la suspension du règlement, M. Carr, (rép.), présente une résolution requérant le clerc aux mandats de rapporter le nombre et le montant des mandats fournis. Adopté.

M. Grey, rép., présente une résolution autorisant le sergent-d'armes à placer des obstructions dans les rues Royale et Conti, pour empêcher le passage des voitures. Adopté.

Une résolution par M. Deveaux, rép., autorisant le comité des réclamations à s'enquérir de l'affaire relative à la banque d'Etat de la Louisiane, recommandée par la Cour Suprême, est ajournée.

On lit une communication de l'auditeur qui demande un plus long délai pour faire son rapport.

Le bill de $300,000, pour les frais de la présente session, est référé au comité général.

M. Gray, rep., demande que les comités qui avaient été autorisés à siéger dans l'entre-session, soient payés sur les nouveaux fonds d'allocation. Recommandé.

M. Eager, dém., demande que les mandats soient payés des membres, [illegible], a été soumise, de la dernière session, soient payés avec les fonds nouveaux.

M. May, (dém.) appuye l'amendement, mais il s'oppose au paiement de per diem aux membres des comités qui ont siégé dans l'entre session, attendu qu'ils avaient été [illegible]

[illegible] gants. Il dit qu'un membre a [illegible] piastres seulement, un warrant [illegible] l'assemblée générale ne saurait [illegible] faire chose.

[illegible] de M. Eager est recommandé [illegible].

[illegible], (dém.) demande la nomination [illegible] de trois membres dont le devoir [illegible] examiner la justesse des diverses assertions [illegible] par le gouverneur Warmoth, dans [illegible].

[illegible] motion est déposée suivant le règlement. [illegible] veto du gouverneur sur le bill passé à la [illegible] précédente pour une reconnaissance de [illegible] au moyen d'un vote de 60 [illegible].

[illegible] de gouverneur transmet [illegible] rapport des commissaires de la police métropolitaine, lequel rapport sera tiré à 200 exemplaires.

La Chambre s'ajourne à mercredi, (aujourd'hui à midi.)

## Chronique locale.

Décret [illegible] du taxe.—Le département [illegible] au district de collection a reçu [illegible] la 76me section de l'acte imposant [illegible] les spiritueux et le tabac, et pour [illegible], acte approuvé le 20 juillet 1868, a été amendé par la substitution du 15 février au 1er janvier.

Une série d'interruptions. — Des contracteurs de levées avaient obtenu de la Cinquième Cour de District une injonction pour empêcher le trésorier d'Etat de payer avec l'argent affecté par la Législature pour couvrir les frais de réparation ou de construction de levées, autres choses que ces frais mêmes, et voilà qu'aujourd'hui le juge Théard, de la Quatrième Cour de District, intervient pour faire débrigner la moitié de l'allocation, afin que l'Etat, qui lui doit une somme de $2000, comme balance de salaire jusqu'au 31 décembre, puisse la lui payer.

Antérieurement à cela, les deux fermiers du pénitencier, auxquels est due une somme considérable, avaient pris de leur côté une injonction contre le trésorier pour l'empêcher de rien payer avant qu'ils ne fussent payés eux-mêmes. La réclamation du juge Théard nous semble dominer toutes les autres ; d'abord elle concerne une balance de salaire ; ensuite cette balance est faible et une somme de $2000 de moins dans le trésor ne peut l'embarrasser en aucune manière ; tout cela sans préjudice aux considérations de droit que le juge Théard invoque.

Association charitable des pompiers.—L'élection annuelle des officiers de cette association a eu lieu avant hier. On trouvera la liste nominale de ces officiers dans notre partie anglaise.

Enquête.—Le coroner Roche a terminé hier son enquête sur le corps de Herman Hiecompt, l'allemand qui a été tué vendredi matin, rue des Remparts No 248. Le jury, sur le témoignage de la femme Hiecompt, a rendu un verdict contre V. Costanio et S. D. Armico, l'un comme principal, l'autre comme complice.

Marins déserteurs.—Plusieurs marins ont déserté il y a quelques jours le navire américain Jeannette, mouillé devant la rue Adèle, après avoir volé à leurs camarades et à un ou deux officiers du bord tout l'argent et les habits qu'ils avaient. On les a vus subséquemment, rue de la Vieille Levée No 153, mais on ne sait plus où ils sont allés.

Statistique de la police.—On verra par les rapports des divers précincts, faits au bureau de la police métropolitaine, que le nombre total des arrestations pour les derniers trois mois, a été de 19,513, dont 1056 lodgers (gens qui faute de pénates vont chercher un asile dans les stations de police) 4984 hommes et 770 femmes. Ces chiffres constituent une grande augmentation sur ceux de l'année dernière pour la même période.

Première Cour de District.—Plusieurs condamnations sont prononcées pour de petits vols.

L'affaire de William Blevins, accusé d'avoir tué l'officier de police Gebhardt pendant qu'il était assis sur sa porte comme prisonnier, est fixée au lundi 11.

Le jury n'a pu s'accorder dans l'affaire de Wm Dean, traduit sur l'accusation d'avoir tiré sur Joseph Heigle et de l'avoir blessé au bras droit, le 13 septembre, rue St Mary, entre les rues Constance et Laurel.

Traduits pour vol.—John Hodges et James Kearson, respectivement accusés de vol, ont été renvoyés par le recorder Becker, devant la Cour criminelle.

Filouterie.—Un portefeuille contenant $200 a été filouté le plus adroitement du monde, lundi soir, à un monsieur nommé Ernest Ware, devant le théâtre St Charles, quand le public descendait l'escalier à la fin du spectacle. Le monsieur a bien senti une main étrangère dans sa poche, mais trop tard pour l'arrêter. Le filou n'a pas encore été vu.

Vol.—Des hardes et une faible somme d'argent ont été volées dans la nuit de lundi chez M. O. S. Carnes, rue Laurent No 119, où l'on avait pénétré au moyen d'un instrument.

Un mauvais garnement.—Lundi soir, une dame respectable se présenta au bureau de police du Premier District pour se plaindre de son fils dont la conduite dérèglée lui faisait honte. Elle a dit que pour le punir elle ne lui donnait plus d'argent, mais qu'il trouvait le moyen de s'en procurer, ce qui lui paraissait gravement suspect. La police prit quelques notes sur les allées et venues du jeune homme et le ramena hier matin vers un charivari qu'il n'a pas voulu reconnaître. Loin de là, il a dit que sa mère était morte à Vicksburg il y a cinq ans, et aucune menace n'a pu lui faire avouer la vérité.

Tentative de suicide.—Vers 10 heures avant-hier soir, une femme nommée St-Clair a tenté de se détruire en prenant du laudanum chez elle, au coin des rues St-James et de la Nouvelle Levée. Elle a été transportée à l'hôpital où on espère la sauver.

Maltraité par un mulet.—Hier, vers 11 heures du matin, un petit garçon nommé Thomas, âgé de 5 ans, a reçu un coup de pied de mulet à la poitrine, rue Annonciation, entre les rues Plaisance et Toledano. Le mulet appartient à Stephen Smith qui a été arrêté sur l'accusation d'avoir donné un trop libre champ à son animal.

Incendie.—Hier soir, vers 11 heures et demie, le feu a pris à la grocerie de M. Pat Frowyr, au coin des rues Gasquet et Roman. La maison à deux étages, en briques, et aussi les deux maisons de bois Nos. 150 et 152, rue Gasquet, ont été entièrement détruites. L'alarme a été donnée tout d'abord à la Presse à coton de Wood et dans le 6me district du feu, mais l'erreur a été vite corrigée et l'alarme a sonné dans le 3me district.

### Conseil municipal.

Aldermen.—M. Markey préside.

Une résolution pour louer un bureau où seront gardées les minutes des notaires est adoptée.

Aussi la résolution approuvant le contrat de James Fallon pour coquiller le Chemin du Bayou.

Aussi la résolution approuvant le contrat pour élever un brise-lames à Milneburg.

Des résolutions sont adoptées pour rouvrir les ponts sur le canal, la nuit, et pour réparer les Cours des recorders du 1er et 2d Districts.

Une résolution pour changer le nom de la rue St Charles et l'appeler rue Caldwell, est déposée, et aussi le bill financier de M. Gaines. [Toute la ville rira aux éclats de cette prétention de vouloir changer le nom de la rue St-Charles dont la prolongation s'appelait naguère rue des Nayades. Ces deux noms sont infiniment plus beaux et plus euphoniques que celui de Caldwell. Il faut être malheureusement né pour avoir de ces idées là.]

Est adoptée, une résolution pour nommer un comité de cinq de chaque conseil, comité qui sera chargé d'examiner les réclamations de Mme Myra Clark Gaines contre la ville et de faire un rapport.

Le comité des rues a fait un rapport favorable sur le contrat pour coquiller la rue D'Orgenois, entre la rue Esplanade et le canal Carondelet ; il fait un rapport favorable aussi sur la pétition de George Mares et d'autres pour des banquettes et un éclairage au gaz, Promenade Carondelet, la rue Prieur et d'autres rues.

La résolution pour payer à la compagnie des water-works les bonds qui lui sont dus est adoptée, après quoi le conseil s'ajourne.

Assistants Aldermen—M. Pandely préside.

Le rapport hebdomadaire du Trésorier accuse $367,319 20 pour les recettes et $98,694 pour les dépenses. Balance en main $540,173 50.

Un comité est nommé pour construction et réparation de ponts.

Autorisation est donnée par le Conseil pour des réparations à faire aux maisons de pompes.

Le comité spécial sur les chemins de fer a fait un rapport favorable sur une ordonnance pour prolonger le chemin de fer de Jackson jusqu'au fleuve, avec un amendement pour faire passer le train par l'Avenue Napoléon ou quelque point au dessus. L'ordonnance est ajournée.

Une résolution pour interdire au maire de nommer moins de 200 ou plus de 400 hommes de police au salaire de $60 par mois est discutée et perdue par un vote également divisé.

Dans une séance des deux Conseils réunis la Banque du Sud a été choisie comme dépositaire.

Les Drs. Drew, Lagroe et Herrick ont été élus comme membres du Bureau de Santé.

Les aldermen se retirent et les Assistants-Aldermen s'ajournent.

### FRANCE.

LE CHANGEMENT DE MINISTERE.

Nous avons reçu hier une partie de la malle d'Europe du 18 décembre. Voici ce que dit le *Siècle* de cette date sur le changement de ministère à Paris :

Le ministère Pinard a vécu. Les bruits répandus avec insistance depuis quelques jours sont confirmés par le *Moniteur* ce matin.

M. de Forcade La Roquette, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Pinard, lequel n'est point appelé à d'autres fonctions.

M. Gressier, député au corps législatif, le rapporteur de la loi militaire et du budget, remplace M. Forcade de La Roquette au ministère des travaux publics.

M. de la Valette revient aux affaires étrangères, et le titulaire actuel de cet important portefeuille, M. de Moustier, va s'asseoir sur les bancs du Sénat.

Bien que la constitution, qu'il nous est interdit de discuter, mais dont nous avons le droit de rappeler le texte et l'esprit, réduise les ministres du deuxième empire au rôle de simples instruments passifs de la volonté impériale, les modifications ministérielles de ce jour ne laissent pas que d'offrir une certaine signification.

Le renvoi de M. Pinard, de l'homme de la lutte à outrance contre la presse, de l'organisateur de la "bataille de Clichy," peut être considéré comme un symptôme de la prédominance dans les conseils du gouvernement d'une pensée moins hostile aux semi-libertés que nous ont départies les lois de 1868.

De même, le retour de M. de la Valette aux affaires étrangères, de l'auteur de la fameuse circulaire qui déclarait, au lendemain de Sadowa, que tout était pour le mieux, ne saurait être considéré que comme un indice des intentions pacifiques vis-à-vis de l'Allemagne.

## Nouveau manifeste révolutionnaire

L'affaire Baudin devait avoir son contrecoup dans les officines démagogiques. Les révolutionnaires de céans, les chevaliers du poignard, les partisans de l'assassinat n'ont pas voulu perdre une si belle occasion de se montrer. Voici les détails que nous trouvons dans les feuilles anglaises :

*Vote de remerciement à la presse et au barreau de Paris.*

Le meeting international tenu le 3 décembre à Londres pour l'anniversaire de la mort du représentant Baudin a adopté la proposition suivante de Félix Pyat :

"Considérant que les journaux qui ont pris l'initiative et bien servi par les autres ont fait leur devoir ;

"Considérant que les avocats qui les ont si heureusement défendus devant l'opinion ont fait leur devoir ;

"Considérant que l'hommage public rendu au martyr du droit sert le droit, et que l'esprit et l'exemple du dévouement sont plus utiles que jamais dans les circonstances actuelles de la France et de l'Europe,

"L'assemblée vote un remerciement unanime à la presse et au barreau de Paris ; elle déclare avec reconnaissance qu'ils ont bien mérité de la démocratie française en particulier, et en général de la démocratie européenne."

M. de Lubez occupait le fauteuil de la présidence, assisté de MM. Charles Bradlaugh pour l'Angleterre, Weber pour l'Allemagne et Félix Pyat pour la France. Plus de trois mille citoyens de tous les pays étaient présents, ainsi qu'un groupe assez considérable de citoyennes.

Charles Bradlaugh a ouvert la séance par une énergique revendication des droits de l'homme et une magnifique protestation contre la violation de la liberté de la presse et du droit de réunion en France, à propos des outrages napoléoniens actuellement prodigués à la mémoire de Baudin, de Nantes. Il a été frénétiquement applaudi.

Un jeune homme, que nous supposons beaucoup plus favorisé par le patriotisme que par l'éloquence, a essayé ensuite de prendre la parole. Il a été remplacé par une dame qui a lu de fort beaux vers en l'honneur du martyr du 3 décembre.

Enfin, M. Weber a clos le meeting par un discours en allemand, *après la lecture du troisième manifeste faite par Félix Pyat du troisième manifeste de la commune révolutionnaire de Paris.*

Ce troisième manifeste, lu par M. Félix Pyat, est en effet très émouvant. On en jugera par les extraits suivants :

Le 3 décembre 51, Baudin est mort ! Le république morte ! vive l'Empereur !

Le 3 décembre 68, un autre cri répond d'un cimetière : vive Baudin ! vive la république ! à bas l'Empereur !

La complicité du temps, du sort, du nombre, des brutes, des lâches et des traîtres, toute l'urne de Pandore, la poudre de la règle et l'eau bénite du Pape, rien n'a pu changer la nature des deux faits, crime et vertu. Ils sont et seront ce qu'ils étaient dans toute la force de mot et du sens, dans toute leur première contradiction, tant qu'il y aura deux pôles au monde, tant qu'il y aura une langue française et une conscience humaine. Ils sont là encore une fois face à face, toujours aux prises, dans le même conflit et le même dilemme, dans les deux plateaux contraires de la balance, jusqu'à la fin de la justice.

La réhabilitation de l'un est la condamnation de l'autre ; l'estime et l'amour du premier est *mépris* et *haine* du second. La victime revient, agitant, *manœuvrant* les lambeaux sanglants de son suaire, de la loi même, aux yeux de l'assassin. Le peuple se réveille au nom de son plus digne représentant. Le grand cœur de Paris recommence à battre au cri de république ! Après dix-sept ans, après le tour ordinaire de ses alcyoniques cadrans, l'opinion ramène l'aiguille à l'heure fatale de la justice. La main de la révolution retrace sur le mur des Tuileries les trois mots sacrés : Liberté, Egalité, Fraternité ! La presse a dénoncé le crime, le barreau a requis la peine. Trois juges ont rendu l'arrêt, Peuple, à quand l'exécution ? A bas l'empereur ou à bas Baudin une seconde fois !

Plus d'apathie et de sympathie pour les meurtriers aux dépens des victimes ! Ne nous démoralisons pas davantage ! Point de droit contre le droit ! Un peuple ne peut pas plus s'aliéner qu'un homme. Point de plébiscite pour le plébiscide ! Point d'élection pour le tyran ! Plus d'obéissance au contumace ! Plus de serment aux bourreaux dans nous lamentons le martyr ! Plus d'opposition, révolution ! Pas de milieu. Pas plus d'empire libéral que d'empire absolu ! ... Il faut savoir si le plus criminel doit gouverner, si la France est nos esclaves. Qu'est-ce qu'une nation où le pire est chef ? C'est une bande. La société ne peut être rassurée que par l'expiation. La conscience publique proteste contre ce règne du meurtre. Les cavaliers s'indignent. Les orphelins s'insurgent ; les morts eux-mêmes se soulèvent. Que doivent faire les vivants ? Le meilleur moyen de les honorer, c'est de les imiter !

L'idée veut l'action. Si tous ceux pour qui Baudin est mort descendaient dans la rue, ils ne seraient pas pleurés, il serait vengé. En avant donc ! Et ne pleurez plus, qu'on meuble l'avenir ! La logique est française ; et la peur l'est moins. Le sang des martyrs, n'est ce pas la semence des martyrs ? Et vous, que le voyez-vous ! ... Quoi l'on assassine un Baudin et l'on se tait, au cri de Paris ? Non ! qui renversa Charles X ! ...

Peuple d'extrêmes que nous sommes, des grandes victoires et des grandes défaites, des 21 Janvier et des 18 Brumaire, des 24 Février et des 2 Décembre, notre pauvre peuple doit-il rougir ? Devons-nous des mammifères ou des reptiles ? Est-il trop tôt d'agir ? N'est-ce encore qu'un feu de paille éteint sous le crachat des prosternés ? Nous contenterons-nous de coups de feux ? ... Honneur au mort, honte à nous ! Peuple d'Europe, nous profitons avec des dégâts ou des épargnes, le crêpe à notre long où le grelot à notre bâton, choisissons ! ...

Hommes de 68, valons-nous moins que les femmes de 89 ? Les cent gardes valent-ils plus que les gardes du corps ? Bonaparte vaut-il mieux que Capet ? Capet manquait la liberté, Bonaparte l'a tuée. Sa tyrannie est double et triple comme ses bastilles et ses palais. Où prendre pour le mener au Temple ? A Versailles ? à Saint-Cloud ? à Vichy ? à Compiègne !

Ah ! si Baudin, qui est mort libre le 3 décembre 51, pouvait parler aujourd'hui, il nous dirait ses phrases :

"Peuple, ton représentant a fait son devoir !

"Le peuple a fait son devoir.

"Le barreau a fait son devoir.

"La justice de Clermont a fait son devoir.

"Le protestation nomme m'a reconnue.

"Peuple de Paris, à ton tour, fais le tien !

"Ne me laisse pas tuer deux fois !

"L'Union, impossible dans son urne s'est faite sur ma tombe.

"L'honneur est encore ce qui nous divise le moins.

"L'union, c'est la révolution.

"Aux barricades ! Sinon, l'oubli dans la fosse commune ! ....

"C'est ma place entre l'étudiant Dussoubs et l'ouvrier Marcel avec Lamennais, avec la liberté.

"Point d'immortelles ! La couronne qu'il me faut est au Louvre.

"Point de statue ! Je suis des martyrs et non des héros de Décembre. Ils déshonorent le marbre.

"Quand les anciens honoraient leurs morts, ils n'avaient pas de maître.

"Point de tombeau à Montmartre, un trou à Clamart !

"Pas de souscription ! Tant mieux ! [illegible] ton argent pour du plomb !

"Tu as vu comme on meurt pour 25 francs.

"Tu as vu comme on tue pour 25 millions.

"Pour 25 centimes de poudre, tu vivras libre !"

Esclaves, Vive la Liberté ! Citoyens, Vive la République !

*Le Comité central d'action.*

La publication de ce manifeste inspire à M. Paul de Cassagnac, du *Pays*, les réflexions suivantes :

Ces choses-là ne sont plus capables de nous mettre en colère. — Cela dégoûte et voilà tout.

Autrefois les Lacédémoniens faisaient enivrer leurs esclaves pour donner à leurs fils l'horreur de la boisson.

C'est pour un motif analogue que nous servons au public l'orgie révolutionnaire.

Regardez-les, ces ultra-démocrates se vautrant dans une boue sanglante, et dansant une carmagnole de commande : écoutez-les parler de poignards, de couteaux, de tyrans, et dites-nous si ce n'est pas comme un écho lointain et lugubre des évènements de 93 !

Seulement, les géants sont devenus des nains difformes. Le grand drame s'est changé en parodie. Félix Pyat, c'est Marat Paillasse et Robespierre, Arlequin. Autrefois on hurlait, aujourd'hui on glapissent.

Et ils parlent de liberté, d'égalité, de fraternité, profanant ainsi les trois plus belles offrandes du Christ à l'humanité !

Liberté ! Mais vous la troublez et vous la violentez tous les jours en insultant nos croyances et nos convictions.

Egalité ! Mais vous êtes l'orgueil incarné, vous tous qui vous faites sans-culottes pour avoir le droit de ne pas acheter de pantalons, et qui vous intitulez les seuls vrais, les seuls purs, les seuls honnêtes, aristocratie du mensonge, gentilshommes de l'absinthe, dont la pipe est portée en verrouil, et qui n'avez que du mépris pour tous ceux qui ne valent pas moins que vous !

Fraternité ! Vous les frères ! Oui, comme Caïn, comme Etéocle. Fraternité ! et ce sont les assassins qui parlent de fraternité, ce sont les complices de Pianori, d'Orsini, ceux qui poussent au crime et au meurtre.

Laissez-nous donc tranquilles avec vos absolutisme et vos façons rageuses de ronger vos chaînes. On vous connaît, et Dieu merci nous sommes encore assez forts pour vous fouetter de notre plume et vous faire rentrer muselés à votre chenil républicain.—*Paul de Cassagnac.*

La *Gazette de France* publie la lettre suivante que M. le comte de Chambord a écrite à Mme Arthur Berryer :

"Frohsdorf, le 30 novembre 1868.

"J'apprends, madame, le malheur qui vient de vous frapper, et je ne veux pas tarder un instant à vous dire combien je m'associe du fond de mon âme à votre affliction filiale.

"La France perd dans la personne de M. Berryer un de ses plus nobles enfants, le consul du droit est plus éloquent défenseur, moi un de mes plus fidèles amis. Je n'oublierai jamais, croyez-le bien, ce qui a fait durant le cours de sa longue carrière la force, la gloire et l'honneur de sa vie : la constance de son dévouement, la sincérité de son caractère, la puissance de sa parole, l'ascendant de son génie. Je m'unis à votre douleur, et bien que je sois privé de la consolation de rendre à sa mémoire [illegible] en recevant [illegible], je me reporte à notre pays, à sa famille et à moi-même.

"Soyez auprès de son petit-fils, mon filleul, l'interprète de ma douloureuse sympathie, et dites-lui de ma part de compter toujours sur moi qu'il porte.

"Recevez l'assurance de mes sentiments bien sincères. "Henri."

## PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Renvoi de Menard moyennant ses frais de voyage.

Un bill de Butler pour la liberté des citoyens voyageurs.

Un bill pour reconstruire une seconde fois la Georgie.

Message du nouveau gouverneur de New-York.

Elections radicales dans la Caroline du Nord et en Floride.

Débarquement du général Dulce à la Havane.

Aucune démonstration.

### Nouvelles européennes.

Londres, 5 — Les derniers télégrammes annoncent un grand tremblement de terre au Pérou. Personne n'a péri.

Florence, 5. — Le pays est parfaitement tranquille.

### Nouvelles de la Havane.

Washington, 5.—La Havane, dimanche.—La capitaine-général Lersundi a passé dans une grande revue toutes les troupes qui sont ici et autour de la ville. Le spectacle a été beau et il y avait beaucoup de citoyens.

Des nouvelles récemment reçues de comte Balmaseda le placent sur la ligne de communication entre Nuevitas et Bayamo. La *Gacetta* publie le rapport d'une escarmouche entre les réguliers et les insurgés, le 26. Les premiers ont eu le dessus.

La Havane, lundi—Le général Dulce a débarqué à midi, et a été conduit au palais où il a été installé et où il a pris possession du gouvernement. Il n'y aura aucune de ces démonstrations qu'on attendait, soit des Espagnols soit des Cubains. Les cérémonies de la réception se sont passées paisiblement. Le nouveau vice roi amène avec lui un nombre d'officiers généraux et d'employés civils. Il est aussi accompagné par l'évêque Martinez, du diocèse de la Havane, qui, il y a quelque temps, fut exilé en Espagne par le général Lersundi.

### Nouvelles de Washington.

Washington, 5. — *Chambre.*— Rien d'important.

*Sénat.*—Une motion de référer la proclamation d'amnistie du Président au comité judiciaire, avec charge de rapporter sur la légalité des lieux de grands débats. Terry, Howard, Frelinghuysen et Conkling parlent contre le pouvoir du Président.

Washington, 5—En vue de l'autorité contestée de la proclamation d'amnistie de M. Johnson, l'extrait suivant de la proclamation de Lincoln, du 8 décembre 1863, est reproduit.

"Attendu que, dans et par la Constitution des Etats-Unis, il est décrété que le Président aura le pouvoir d'accorder des sursis et des pardons pour offenses contre les Etats-Unis, excepté dans les cas d'impeachment; et attendu qu'une déclaration du Congrès pour un pardon limité et conditionnel a accordé avec l'exercice judiciaire établi du pouvoir de pardonner, etc.

La déclaration du Congrès à laquelle M. Lincoln fait allusion incidentellement a été rappelée, mais on convient généralement que cela ne préjudicie pas à l'autorité de M. Lincoln à baser sa prérogative d'amnistie sur la Constitution.

Le comité sur les élections est absent. Il fait enquêter sur les fraudes de New York.

On dit que le Bureau des Affranchis a offert au nègre Menard, qui prétend un siége congressionnel du colonel Mann, de lui fournir passage pour qu'il puisse retourner chez lui, en Louisiane.

Le bill de la milice a été signé aujourd'hui par Wade et Colfax.

Il y a eu plein conseil de cabinet aujourd'hui, moins Evarts qui était à la Cour Suprême.

Grant était au quartier-général aujourd'hui. Le club des imprimeurs de Grant et Colfax a présenté à Grant une lettre de félicitations. Grant n'a répondu à cela trouver le peuple [illegible].

Douze jugées ont été trouvées mortes dans la maison du ministre français ce matin.

Le général Meade a fait une visite à Grant aujourd'hui.

Chambre.—Le bill d'allocation diplomatique et consulaire est de $100,000 au-dessous de celui de l'année dernière.

Une résolution ordonnant au directeur général des Postes de payer Wells, Fargo & Co pour interruption dans le service de la malle de Pacifique, pendant que l'enquête a lieu, est adoptée.

Plusieurs bills sont présentés, un entre autres par Butler, pour le transit des citoyens dans les Etats. Il interdit l'arrestation des personnes qui voyagent dans les Etats, dont il n'est pas citoyen, à moins qu'il n'y soit plus de 60 heures, et prescrit des pénalités dans les cas de détention des citoyens voyageurs.

Après beaucoup d'affaires de moindre importance, la Chambre s'ajourne.

Sénat.—Le secrétaire de la guerre rapporte qu'un corps de 1000 volontaires, il y a 25,000 hommes de troupes engagées dans la défense des frontières, gardant les chemins de fer du Pacifique et combattant les Indiens.

Le secrétaire de l'intérieur recommande la création d'une place d'arpenteur général pour la Louisiane.

Il sera tiré 10,000 copies du rapport du commissaire Wells. Les pétitions de l'Université de la Virginie pour la rémission du droit sur certains appareils sont reçues.

Aussi une pétition de certains citoyens de la Georgie sur la condition des affaires et demandant l'intervention du Congrès.

Morton présente un bill prohibant le débarquement de câbles sous-marins sans le consentement du Congrès. Référé au comité judiciaire.

Une résolution, référant la proclamation d'amnistie au comité judiciaire, est adoptée.

Stewart présente un bill reconstruisant la Georgie et rappelant l'acte du 25 juillet 1868, autant qu'il s'applique à cet Etat. Il retient tous les officiers de l'Etat, excepté ceux qui sont exclus par le 14me amendement, et les membres de la Législature. Il ordonne la réunion de la Convention en mars, pour amender la Constitution, qui sera soumise au peuple et ensuite au Congrès. En attendant, le gouvernement de la Georgie sera provisoire. Référé au comité judiciaire.

La réclamation de Mlle Lee. Murphy pour des propriétés occupées pour des besoins militaires a été discutée jusqu'à l'ajournement. Frelinghuysen, Howard et Conkling s'opposent au paiement de toute réclamation de ce genre.

Washington, 5 — Hier, aux élections municipales, Nesbitt, le candidat régulier républicain, pour la place de maire, a été élu contre Chadbourn, candidat du parti républicain. Tout le ticket régulier républicain est élu.

### Nouvelles Diverses.

Albany, 5 — La Législature s'est organisée; des officiers républicains sont élus. Le message de Hoffman s'oppose à la division de l'Etat. Il pense que bien que les deux branches de la Législature lui soient opposées, il n'y a pas d'impossibilité à faire un bon gouvernement.

Richmond, 5—Le général Stoneman a licencié en entier la garde publique, composée d'environ 100 hommes qui ont été employés à garder la prison et les édifices publics. Le général commandant fait vider silencieusement les Gouverneurs officiers exclus par le 14me amendement. Ces nouvelles de révocation ne sont pas données à la presse.

Augusta, 5—Des retours non officiels de la Floride donnent l'élection au colonel Hamilton, le candidat républicain régulier, par 2000 de majorité. Le vote est faible. En général le peuple s'est peu occupé de cette affaire.

Tallahassee, 5—Un meeting ajourné de la session entre de la Législature de novembre dernier a été essayé hier. Mais il n'y a eu de quorum ni dans l'une ni dans l'autre Chambre. La session régulière a commencé aujourd'hui ; pas de quorum dans le Sénat. La Chambre s'est organisée et a fait savoir au gouverneur qu'elle était prête à recevoir des messages. Un effort a été fait pour remplacer l'"orateur Moore, mais vainement. Le lieutenant-gouverneur Gleason a occupé le fauteuil de président au Sénat.

Savannah, 5—Les troubles d'Ogechee sont dans le *statu quo*. Les troupes avec la *posse* du shérif descendront demain.

Deux autres nègres sont venus en ville aujourd'hui et se sont rendus spontanément aux autorités militaires.

Temps, clair et froid. Vent aiga de N. N. O.

New York, 5— Charles Eatie, grand marchand de coton, est mort, à l'âge de 65 ans.

### Marchés Européens.

Londres, 5, après-midi.—Consolidés 92 5/8.

Liverpool, 5, après-midi—Coton actif. Mid. 11 1/8. Orléans 11 3/8. Vendu 15,000 balles.

Havre, 5—Coton calme à 128. Sur mer à 127.

Londres, 5, au soir—Bons 74 3/4.

Liverpool, 5, au soir—Coton ferme à la clôture. Upland, au port, 11 1/8 ; sur mer 10 7/8 à 11. Orléans 11 3/8. Vendu, aujourd'hui, 15,000 balles. Céréales sans changement.

### Marchés américains.

New York, 5, midi—Coton plus ferme. Mid. 27 à 27 1/4.

New York, 5, midi — Argent actif à 7 p. 0/0 avec la commission. Sterling 109 1/2. Or 134 3/4. 5-20, 111.

Dette de l'Etat de New York, $00,000,000.

New York, 5—Vendu aujourd'hui 4,000 balles de coton. Mid. 27. Prêt en baisse.

New York, 5—Fonds publics actifs et animés. 5-20, 111. Argent plus facile à la clôture. Abondance d'offres à 7. Or 134 3/4 à 134 7/8. Sterling ferme à 109 1/2. Actions fortes et incertaines. Balance à la sous-trésorerie $90,000,000.

Charleston, 5—Le coton a haussé d'un demi à un c. Vendu 400 balles, Mid. 26 1/2. Reçu 308. Mid. 26 1/2. Exporté pour le cabotage 1537.

Savannah, 5—Coton ferme à l'ouverture et actif à la clôture. Vendu 1869 balles. Mid. 26 à 26 1/4. Reçu 2585. Exporté pour le cabotage 1310 balles.

Mobile, 5—Coton ferme, vendu à 25 3/4 à 26. Reçu 3033 balles. Exporté 2126.

Cincinnati, 5—Farine de famille 7 50. Coton 25 1/2 à 26. Whiskey 1 00. Viande en grenier 11 1/2. Côtés 14. Bacon 13 1/4. Graisse 17 à 17 3/4. [illegible]

St Louis, 5—Coton 23 à 24. Farine superfine 5 75 à 6. Avoine 65. Whiskey 97 1/2. Porc 28 [illegible]

Louisville, 5—Vendu [illegible] tabac de 4 à 28. Coton 23 1/4. Farine superfine 5 50. Porc 28. Graisse [illegible] 60.

### Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 5—Descendant, le steamer Belle Lee, à 7 P. M.

Louisville, 5—La rivière a baissé de 12 pieds 3 pouces dans le canal. Temps clair et délicieux.

### Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 5—Arrivés, le navire Wm Cummings, d'Aspinwall, sur lest, le navire Maud, de Mobile, avec un chargement de sel ; la barque John Harris, en 50 jours de New port, Galles, avec un chargement de fer ; la barque Johannes, de Bremen Haven ; la schooner Heifer, avec de la glace. Pas de départ. Sur la barre, le steamer De Soto.

*(Dépêches d'hier soir.)*

Washington, 5—Le commodore William D. Slater est mort à l'âge de 74 ans.

Paris, 5—Les ambassadeurs chinois se rendront chez le ministre des affaires étrangères mercredi.

Londres, 5—Un écrivain dans le *Times* dit que l'année finit avec la paix la plus précaire que le monde ait jamais vue.

Parlant des progrès de la démocratie en France, il dit que l'empereur doit mettre un frein à la presse ou abandonner le gouvernement personnel.

New York, 4—Hier matin. Vendu, 3,500 balles de coton. Middling, 27.

New-York, 4 au soir—Argent plus actif cette après midi, et serré à la clôture à 7, avec commission. Or, plus faible à 135 1/8.

La Havane, 4—Le nouveau capitaine-général Dulce est arrivé. Il n'y a pas eu de démonstration.

La *Gazeta* rapporte une escarmouche le 26 décembre à Manzanillo, et enregistre un succès pour les troupes du gouvernement.

### LES VÉRITABLES DROITS DE LA FEMME.

La révolution de 94 a eu ses tricoteuses de sinistre mémoire, mais malgré le décret de la Commune d'où sortit cette institution de furies, il est curieux de relire le discours que prononça Chaumette, lors de l'expulsion des femmes de la Commune. Le *Figaro* dit avec raison que depuis soixante-quinze ans on n'a rien trouvé de mieux à répondre aux déclamations des basbleus :

"Depuis quand est-il d'usage de voir les femmes abandonner les soins pieux de leur ménage, le berceau de leurs enfants, pour venir sur la place publique, dans la tribune aux harangues, à la barre du Sénat, dans les rangs de nos armées, remplir des devoirs que la nature a départis à l'homme seul ? A qui donc cette mère commune a-t-elle confié les soins domestiques ? Est-ce à vous ? Nous a-t-elle donné des mamelles pour allaiter nos enfants ? A-t-elle assoupli nos muscles pour nous rendre propres aux soins de la hutte, de la cabane et du ménage ? Non ! Elle a dit à l'homme : Sois homme ! Les courses, la chasse, le labourage, les luttes politiques, les fatigues de toutes espèces, voilà ton apanage.

"Elle a dit à la femme : Sois femme ! Les soins dus à l'enfance, les détails du ménage, les douces inquiétudes de la maternité, voilà tes travaux. Mais tes occupations assidues méritent une récompense : eh bien ! tu l'auras. Tu seras la divinité du sanctuaire domestique ; tu régneras sur ce qui t'entoure par le charme invincible de la beauté, des grâces et de la vertu. Femmes imprudentes, qui voulez devenir des hommes, n'êtes vous pas assez bien partagées ! Que vous faut-il de plus ! ....

"Nous voulons que les femmes soient respectées, c'est pourquoi nous les forcerons à se respecter elles-mêmes.... Autant nous vénérons la mère de famille qui met son bonheur à élever, à soigner ses enfants, à filer les habits de son mari, à abréger ses fatigues par l'accomplissement des devoirs domestiques, autant nous devons mépriser, conspuer la femme qui, dédaigne la toilette virile et fait le dégoûtant échange du charme que lui donna la nature contre une pique et un bonnet rouge ......"

TEMPERATURE—5 janvier 1869.

THERMOMETRE de C. DUHAMEL, opticien, 11, rue Canal, et devant Bienville et Chartres.

| | | |
|---|---|---|
| 6 heures A. M. | ............... | 51 degrés. |
| 12 " | P. M. ............... | 57 " |
| 3 " | P. M. ............... | 60 " |
| 6 " | P. M. ............... | 53 " |

Décédée, hier soir, à 9 heures, dame SALOME ALONZO, à l'âge de 61 ans. Les amis et connaissances de son époux, Diégo Alonzo, sont respectueusement invités à assister à l'enterrement qui aura lieu cette après midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue des Bons Enfants, No 493, entre celles Français et Union.

Décédée, le 1er janvier 1869, à l'âge de 66 ans et dix mois, Mme Vve JEAN BARROIS, née NIVETTE.


OR, ARGENT, Billets de Ville et d'Etat, Bons de Ville, etc., AU BUREAU DE CHANGE DE J. BRETTE, 6......RUE ST-CHARLES......6

On paie aussi d'avance aux Professeurs des Ecoles Publiques LES SALAIRES de Décembre et de Janvier. Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 15déc—2mPP

Loge Espérance No 10 A. O. G. F. Séance régulière VENDREDI, 8 du courant, à 7 heures P. M. La présence des membres est requise ; il sera procédé à l'installation des officiers. Les membres des différentes Loges de l'Ordre sont invités à assister à cette séance. Par ordre du Vén. Grand. A. L. TISS...T. ELIACIN LEVY, secrétaire. 6janv—6,7

BANQUE DES ARTISANS (Mechanics' and Traders') Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1869. A une assemblée régulière de la Direction, qui a eu lieu aujourd'hui, il a été déclaré un dividende semestriel de QUATRE pour cent, payable aux actionnaires LUNDI, 18 janvier 1869. P. T. SOUGERON, Caissier provisoire. 6janv—1m

Arrivé trop tard! MME A. EMERY, No 66 rue Royale, vient de recevoir par le steamer Teutonia un lot de Lingerie tels que Corsages pour dames et enfants, Cols et Manches, Parures de Jais et Parures de fantaisie, ainsi qu'un grand assortiment d'articles divers. Ces marchandises ont été spécialement choisies pour les fêtes du Jour de l'An ayant été reçues trop tard Mme Emery a l'honneur de prévenir les dames qu'elle les vendra au prix coûtant. 6janv—12f

AVIS. JEUDI, 7 du courant, j'ouvrirai un étal au Marché Lebreton, Troisième District. On y trouvera toute espèce de viandes des meilleures qualités, qui seront livrées chez les clients sans frais de transport. Etant ancien boucher au Marché Français—étal No 3—et étant bien connu à la Nouvelle-Orléans, mes voisins et mes amis feront bien de s'adresser à moi avant d'acheter leurs viandes ailleurs. JEAN CAZEAUX. 6janv—6f

AVIS. ☞ La barque norvégienne HAMINGIA, capitaine [illegible], venant de Bordeaux, est en déchargement dans le Second District. Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai voulu seront envoyées dans les magasins, aux frais et risques de leurs consignataires. 6janv—3f. C. CAVAROC.

AVIS. ☞ Ni le capitaine, ni le consignataire de la barque norvégienne HAMINGIA ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de dit navire. 6janv—3f. C. CAVAROC.

AVIS. ☞ La barque norvégienne REGIA, capitaine [illegible], venant de Bordeaux, est en déchargement dans le Second District. Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai voulu seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires. 6janv—3f. C. CAVAROC.

AVIS. ☞ Ni le capitaine ni le consignataire de la barque norvégienne REGIA ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. 6janv—3f. C. CAVAROC.

Champagne J. Roussillon & Cie. 400 Paniers grandes et demi BOUTEILLES, en débarquement du steamer TEUTONIA. A vendre par C. CAVAROC, No 5, Passage de la Bourse. 6janv—3f

En débarquement du navire HAMINGIA, venant de Bordeaux, Et à vendre par le consigné : 861 caisses VIN rouge St Julien, 150 do HUILE d'olive première qualité, [illegible] Frères, 242 caisses de 100/2 SARDINES à l'huile, 70 do de 1000 BOUCHONS [illegible], 200 barriques VIN rouge Côte de Chaîne, 10 do de blanc Château de Carnes, 55 do do do do, 300 caisses VIN rouge St Loubes et Ste Eulalie, 125 caisses de do Léoville, 200 do do do Cantenac, 30 do de blanc Château de Carnes, 14 barils de do Haut Sauterne. C. CAVAROC, No 5, Passage de la Bourse. 6janv—6f

MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER. La seule Machine adoptée pour toute espèce de travaux de famille. Bureau et dépôt, pour les Etats du Sud, No 182 de la rue du Canal, Nlle-Orléans. 14nov—6m

Les Drs TICHMOR & GABBERT, au No. 8 de la rue Royale, au premier, TRAITENT les affections des poumons et des bronches, l'asthme et les maux de gorge, à l'aide du nouvel appareil inhalant et par les remèdes de TICHMOR, de Canton, Etat du Mississippi. Ils réfèrent aux malades à Sam. Tate, en général à M. West, à E. D. Frost, de Water Valley, Miss, D. H. Feger, J. B. Harvey, J. W. Wingfield, Tom. & Sam. Anderson, à la Nouvelle Orléans. On est invité à venir lire les circulaires et les certificats. Les consultations sont gratuites.

Pommes de terre. 300 barils POMMES DE TERRE "Peach Blow" [illegible] en débarquement.

Farine. 150 barils "Grey Jacket" prix XXX, 200 demi-barils "Grey Jacket" XXX, 200 barils "Hancock Mole" XXX, 150 barils "F. F. G."

Porc Mess. 50 barils PORC MESS épais.

Chandelles. 100 caisses, 16 onces, 50 do 14 do, 20 do 12 do.

Whisky. 100 barils WHISKEY Bourbon et Rye de choix.

Savon. 100 caisses CHANDELLES "Procter & Gamble", assortis, pour les familles.

Jambons. 50 tierçons JAMBONS de choix, pisés au sucre, marque "Anchor", de Cunningham & Son.

Saindoux. 100 caisses saindoux de 3 et 5 livres, feuille de qualité de choix, pour les familles.

Café. 50 sacs CAFÉ Rio prime. Et toute espèce de produits de l'Ouest et du Nord, à vendre, aux plus bas prix du marché par J. B. VANHORN & CO, No 30 de la rue Tchoupitoulas.

Sardines, Sucre, Vin rouge, &c. 200 barils SUCRE Standard de Harmeyer & Elder, 300 caisses 1/4 boîtes SARDINES de Nantes, 100 barriques VIN ROUGE F. Martinez, 700 caisses SUCRE brut et SUCRE jaune de la Havane. En débarquement et en magasin, à vendre par AUG. COUTURIÉ & Co., No 37 de la rue Vieille-Levée. 6janv—6f

En débarquement du navire Hamingia— 25 barillets Cornichons à l'estragon, 75 do Olives vertes, nouvelle récolte, 15 barils Vinaigre, 5 do Muscat de Frontignan. A vendre par J. FLAISENT, No 8 rue St-Louis. 6janv—3

En débarquement du navire Hamingia, de Bordeaux— 150 barils Vinaigre de vin blanc, 200 caisses do do, 200 caisses Sardines à l'huile en 1/4 de boîte, 30 do Champignons au naturel, 50 do Moutarde, 50 do de 36 pobacs Prunes, 50 do Fruits au jus. A vendre par ANT LANATA, 6janv—3 No 11, rue J. Sarsco.

A vendre à bon marché, QUATRE magnifiques COLONNES EN FER pour vérandahs. S'adresser à FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur, No 5 Passage de la Bourse. 6janv

BAZAR-RESTAURANT AU PROFIT DE L'ASILE BEAUREGARD. LES Dames de la Société des Enfants de Marie ouvriront JEUDI 7 du courant, à 7 heures du soir, dans la Loge de "La Parfaite Union" rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe, un BAZAR-RESTAURANT au profit de l'Asile Beauregard. [illegible] Entrée gratuite. 5janv—6f

Sociétés

Dissolution de Société. PAR consentement mutuel, la Société sous la raison sociale de TREMOULET & LETORTY est dissoute. M. Victor Letorey [illegible] est chargé de la liquidation. BERNARD TREMOULET, VICTOR LETOREY

LOUISIANA SELTZER MANUFACTORY. LE soussigné ayant acheté les intérêts de M. Bernard Trémoulet dans la fabrique Louisiana Seltzer Manufactory, continuera comme par le passé la fabrication des eaux gazeuses. Il se recommande à ses amis et au public. 6janv—3 VICTOR LETOREY

AVIS. J'AI vendu aujourd'hui mes intérêts dans la maison SHROPSHIRE & HATHORN à mes associés, W. A. Shropshire et H. E. Shropshire qui se sont chargés de tout le passif. F. HATHORN. Les soussignés continueront le commerce de grocerie et de commission, au même local, Nos 108 et 110 de la rue Poydras, sous la raison SHROPSHIRE BROS. W. A. SHROPSHIRE, H. E. SHROPSHIRE. Nlle-Orléans, 1er janvier 1869. 6janv—1m

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—La société FUCICH & POPOVICH a été dissoute, aujourd'hui, par consentement mutuel. A. FUCICH, M. POPOVICH. Nlle-Orléans, 1er janvier 1869. Le soussigné continuera le commerce de grocerie au magasin No 1 de la rue de l'Hôpital. M. POPOVICH. Nlle-Orléans, 1er janvier 1869. 5janv—1mm

ALFRED ROMAN, Avocat. P. CHAS. CUVELLIER, Avocat-notaire "Commissioner" de 28 Etats. ROMAN & CUVELLIER, Bureau No 124, rue Gravier—Nlle Orléans. Se chargent de toutes affaires appartenant aux professions de Notaire et d'Avocat. 5janv—1m

Avis de Société. J'AI associé aujourd'hui à mes affaires M. E. H. BOQUEST [illegible] le commerce de Produits de l'Ouest et de Commission en général, sous la raison sociale de J. B. VANHORN & Co, au No 30 de la rue Tchoupitoulas. JEROME B. VANHORN. Nlle-Orléans, 1er janvier 1869. 6 janv—3f

Dissolution de Société. LA société qui a existé jusqu'à ce jour, sous la raison J. B. Vanhorn & Co, est dissoute aujourd'hui par consentement mutuel. J. B. VANHORN, GABRIEL PASCAL. Nlle Orléans, 1er janvier 1869. 1er janv—6f

Avis de Société. LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de PASCAL & ULLEY, pour les affaires de produits de l'Ouest et de Commission en général, aux Nos 74 & 76 rue Poydras. Ils sollicitent le patronage de leurs amis et du public. GABRIEL PASCAL, JOHN H. ILSLEY. Ci-devant de la maison J. B. Vanhorn & Co. Nlle-Orléans, 1er janvier 1869. 1er janv—2w

AVIS. LA société existant sous la raison sociale de DUREL & O'CONNELL est dissoute à dater de ce jour par consentement mutuel. Nlle-Orléans, 31 décembre 1868. PAULIN DUREL, BEN O'CONNELL. Le soussigné continuera le même genre d'affaires comme par le passé, au No 37, rue de Chartres. 1er janv—3f PAULIN DUREL.

A. DUCHIRON, SIMON NEUBURGER, Encanteur de la ville.

Avis de Société. LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison DUCHIRON & NEUBURGER, pour les affaires d'encan en général. Ils se chargent de la vente de propriétés foncières, de biens de succession, d'actions, de bonds, de bâtiments, de cotons et de marchandises, et des ventes de meubles. Bureau—No 171 de la rue Gravier. A. DUCHIRON, S. NEUBURGER. 1er jan—

Dissolution de Société. LA société qui a existé jusqu'à ce jour, sous la raison HOLZ, BLOH & Co est dissoute, aujourd'hui, par limitation. Nouvelle Orléans, 1er janvier 1869. JOSEPH HOLZ, successeur, continuera les affaires d'encan, au No 21 de la rue de Chartres. Jours de vente de Marchandises sèches, équipements, Bottes, Chapeaux et "Notions", les Mardis, Jeudis et Samedis. Il s'occupe des ventes de Propriétés foncières, de Propriétés de succession et de Jardins de port, de Meubles et d'Actions de Banques, etc, etc. HOLZ & BERNHEIMER, No 21 de la rue de Chartres, et 33, Warren street, New York. 1er janv—1m

AVIS. LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison MAUNSELL & BOGEL, est dissoute par la mort de M. John S. Maunsell. WILLIAM BOGEL, le associé survivant, continuera les affaires et s'occupera de la liquidation de l'ancienne société. 1er janvier 1869.

WILLIAM BOGEL, (SUCCESSEUR DE MAUNSELL & BOGEL) Importateur de DROGUES, produits chimiques, parfumerie, articles de droguistes, articles de toilette, cognacs, vins et liqueurs Au No. 48 de la rue des Magasins, en face de l'Hôtel St-James. Le soussigné remercie le public du généreux appui accordé jusqu'à ce jour à l'ancienne maison de Maunsell & Bogel et le sollicite respectueusement de le continuer en sa personne. WILLIAM BOGEL. 3janv—1m Successeur de Maunsell & Bogel.

Avis de Société. Nouvelle Orléans, 1er janvier 1869. LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison WILLOZ & CAMORS est dissoute, aujourd'hui, par la mort de M. Auguste Willoz, Jr. J. B. Camors est chargé de la liquidation de l'ancienne société. A partir de ce jour l'associé M. JOHN H. JACKSON et continueront les affaires sous la raison sociale de J. B. CAMORS & Co. J. B. CAMORS. 3janv—6f

Avis de Société. MR FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO. J. A. LUM. Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins, Nos 163 rue Gravier, et No 12 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres pour la vente de cette saison. J. A. LUM, FRANK H. HOOKER. 16déc—1m

AVIS—M. GEO. BOULET fera, à nos pouvoir dater de ce jour. J. B. VANHORN & CO, No 30, rue Tchoupitoulas. Nouvelle-Orléans, 1er janvier, 1869. 3 janv—3

S. A. STOCKDALE & Co, Négociants-Commissionnaires et Expéditeurs, No 74 de la rue des Magasins, Coin Poydras. 3janv—1m Nlle-Orléans.

Pommes de terre pour plant. 2000 BARILS de pommes de terre PINK EYES, 500 do do BUCK EYES, 200 do do EARLY GOODRICH, 500 do do LONDON LADY. Venant d'arriver et à vendre par DAWSON & WEAVER, No 21 et 23 de la rue Poydras. 3janv—6f

[redacted]

COMPAGNIE DU Grand Chemin de Fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord. PASSAGE—DÉPARTEMENT GÉNÉRAL, Nlle-Orléans, 4 janvier 1869. Avis Spécial. L'ATTENTION des voyageurs est appelée sur la réduction suivante des prix du passage pour les points ci-après nommés par la voie du Chemin de fer de la N. O. et de Jackson.

Passage de [illegible] [illegible], Memphis, Caire, Chicago, Cincinnati, St Louis, Louisville, Détroit, Les Chutes du Niagara, Buffalo (N.Y.) [illegible]. T. S. WILLIAMS, Surintendant général. JAS YONGE, Agent-Général pour les billets. J. D. [illegible], Agent-Général pour les passagers.

Chaussures. Bottes, &c, de jeunes gens et jeunes garçons. LES parents qui désirent acheter des BOTTES ou des SOULIERS qui chaussent bien et qui durent sont invités à venir examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs. [illegible] BLAKELY & HOGAN. [illegible]

Bottines boutonnées, de dames, demoiselles et enfants. Guêtres, &c. NOUS recevons depuis six semaines, et recevons en ce moment par les différents steamers de New York une grande variété des articles de mode et durables pour dames, demoiselles et enfants [illegible] BLAKELY & HOGAN, No 1 et 101 de la rue du Canal.

Vins—Liqueurs. Vins en Barriques. 100 barriques vin rouge, CLAIRAC B. [illegible], [illegible] COTE LORMONT [illegible], POUR FAMILLES, [illegible] ST GERMAIN [illegible]. Vins en Caisses. 500 caisses vins rouge, ST SULPICE, [illegible], ST LOUBES, FINS ST EMILION ST JULIEN, COS D'ESTOURNEL, CHATEAU LATOUR, CHATEAU LAFITTE, [illegible] HAUT SAUTERNES [illegible]. Liqueurs. [illegible] caisses LIQUEURS assorties de J. CHAUVAT, MARASQUINO. Bourbon Whiskeys. [illegible] ROBERTSON, KELLAR, WICKLIFFE, TUSCALOOSA, MARSHALL NELSON. T. BAILLY BLANCHARD, Jr.

VIN DE CHAMPAGNE Piper Heidsieck, De la maison H. Piper & Co de Reims. [illegible] T. BAILLY BLANCHARD.

CONSERVES. 10 caisses TRUFFES du Périgord [illegible], SAUCISSES TRUFFÉES, [illegible], PETITS POIS. LIQUEURS, &c. [illegible] LIQUEURS assorties de J. CHAUVET, Bordeaux, MARASQUINO, ABSINTHE, [illegible], KIRSCHENWASSER. WHISKIES BOURBON, &c. [illegible] ROBERTSON, KELLAR, WICKLIFFE, MARSHALL, NELSON COUNTY, TUSCALOOSA [illegible], IMITATION COGNAC. Eaux-de-Vie Françaises [illegible] T. BAILLY BLANCHARD.

En débarquement des navires HAMINGIA et REGIA, de Bordeaux. 400 Barriques Vin Castelmorron W. K. 40 Barriques Vin blanc. 100 Barils Vin Blanc. 20 Barriques Vin Rouge supérieur pour famille. A VENDRE PAR BLANCHIN & GIRAUD, 62 Vieille-Levée.

En déchargement, venant de Bordeaux, par le navire Haminqia. VINS ROUGE et BLANC en barriques et demi barriques, bonne qualité pour [illegible]. VINS ROUGE et BLANC en caisses, [illegible] qualité pour familles. FERES, en futailles, [illegible] bonne qualité. MADERE, en futailles. VERMOUTH en caisses. Vendu par J. TECHENEY, nouvellement arrivé de BORDEAUX. Prière de s'adresser rue de la Douane, No 107, au fond de la cour, de 9 heures à 11 heures. 5janv—1w

En Débarquement du Navire Hamingia de Bordeaux et à vendre par les importateurs CAZAUX & VERGNOLE. 10 quarts Eau-de-vie de Cognac de Charles Gibeck, [illegible]. Et en Magasin, grand assortiment de LIQUEURS en fûts [illegible] MARIE BRIZARD & ROGER, de Bordeaux. 3janv—1f PP

V. DECHAMPS, No. 28 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans. IMPORTATEUR direct des vins de vin et de vins Français, de liqueurs, absinthes, cognac, kirsch [illegible]. Seul importateur des vins de [illegible]. 6 janv—1m

Reçu par le "Haminqia" de Bordeaux. 200 caisses sardines [illegible], 25 do do [illegible], 10 balles amandes du Languedoc, à la dame, coque tendre, 200 boîtes sulfate quinine Pelletier, Paris. A vendre au débarquement, par P. M. BRULATOUR, 14 rue Conti. 3janv—3f

En débarquement du MARIETTA, De Marseille, 100 barriques VIN ROUGE BERGASSE. 200 paniers HUILE PLAGNIOL qualité supérieure. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62 Vieille-Levée. 27 déc—1f

En débarquement des navires Regia et Hamingya, venant de Bordeaux. 100 Barriques VIN ROUGE, cotes de Bourg, [illegible] BLANC Sauternes, [illegible] FRUITS à l'eau de vie, A. Chauvet & Fils. A vendre par COUTURIÉ & BORDELOIS, No 39 rue Vieille-Levée. 3janv—6f

Jos. MARISTANY Jr, Marchand de Liqueurs, EN GROS, 39—Rue Tchoupitoulas—39 (Entre les rues Gravier et Natchez) a constamment et offre au commerce, Aux plus bas prix du marché, UN GRAND ASSORTIMENT DE Whiskeys Bourbon, Monongahela, NON RECTIFIÉS ET RECTIFIÉS. Eaux-de-Vie, Genièvres, Esprits, ETC., ETC, ETC. 3 déc—1m

Vins d'Espagne. LE soussigné vient de recevoir directement un assortiment de Vins d'Espagne de choix, tels que: San Vicente, (vin de table), Rancio, Sherry, Nos 1 et 2, Garnacha, Moscatel, Sauterne, Oporto, qu'il offre à bon marché. M. PESANT, 3, rue Carondelet.

PREMIER Grand Bal Paré et Masqué DU CONCLAVE ETNA N. 15, O. W. M., DANS LA NOUVELLE SALLE DES ODD FELLOWS, Mardi soir, 26 Janvier 1869. Au profit de la caisse formée dans le but de construire une tombe.

DIRECTEURS. [illegible] C. Dimmick, A. Longlume, P. Duchere, Hy Lievl, Chs Ostapies, Joseph Lobis, [illegible], F. Marque, [illegible] Emile Morand, [illegible] Gaillard, G. Montaine, [illegible] Geo. B. Reinecke, Emile P. Roux, Chs Wiemann, Wm A. Floyd, Wm. E. Fitzgerald.

PRIX DU BILLET, TROIS PIASTRES. [illegible]

P. NADEAUD, CONFISEUR, Encoignure Orléans et Royale. Grand assortiment de Bonbons de 60 à 75 cents la livre. Fruits et Gelées français, à $1 la livre. Nougat Montelimart. Chocolat à la crème. Fruits au jus et Liqueurs fines de choix. Gâteaux pour le Jour des Rois. Un magnifique assortiment de Poches et Cornets en tous genres. Le tout reçu de Paris par les derniers arrivages d'Europe. 13 déc—1m&1E—PP

Percepteur des Taxes d'Etat de la ville de la Nelle Orléans—Salle No 31 du Bureau—1er District—Davidson's Court. LES personnes [illegible] T. C. MAHAN, Percepteur du Premier District. 1er janv—1m

Cartomancie, Phrenologie, &c. Le Professeur LENORMAND nouvellement arrivé de Paris [illegible] Consultations de 9 à 5 heures.

Collég Commercial de Soulé. Nos [illegible] de la rue du Camp, [illegible]. CETTE Institution [illegible] 95 rue [illegible] GEO. SOULÉ. 1er janv

RÉOUVERTURE DU CAFÉ DE LA CONCORDE. MESSIEURS PETIT JEAN & A. RICH ont l'honneur [illegible] CAFÉ, rue Royale, No 31 [illegible] New York et de la Nlle-Orléans. 3 déc—1m

J. J. ALBERT, 60...Rue Douane...60 Mrd de CHAPEAUX. Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c. &c. VENTES EN GROS SEULEMENT. 1er janv—1m

Genièvre de Hollande. 25 demi-pipes de marque Stevenboel J. Meulkers [illegible] COUTURIÉ & BORDELOIS, No 39 rue Vieille-Levée.

H. P. BUCKLEY, HORLOGER, Rue du Camp. Marchand de MONTRES, BIJOUTERIE et ARGENTERIE, FUSILS et PISTOLETS. [illegible] 20 déc—1m PP

French Restaurant, UNION STREET, ENTRE ST CHARLES ET CARONDELET. Déjeuner 60 cts., Diner 75 cts, —COMPRIS LE VIN— SALONS AU PREMIER, CHAMBRES POUR PLANTEURS. 31 déc—1m

Pianos et Musique. A. ELIE, Musique, Pianos et Instruments, 6...RUE ROYALE...16 Entre Canal et Douane. PIANOS PLEYEL, nouveau système en fer, et autres pianos. Instruments de musique de tout genre, Cordes françaises et italiennes de choix, Grand assortiment de musique. Le tout aux prix les plus réduits. Expédition sur ordres. 17 déc—4m

Pianos, Musique ET Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 46...RUE ROYALE...46. IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL, &c. [illegible]

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR, 164......RUE DU CANAL......164 NOUVELLE-ORLEANS, Presque en face de Christ Church. Dépôt des PIANOS de Wm Knabe & Co, à Baltimore, PIANOS de Gravesteen, Fuller & Co., PIANOS Piegel, Wolf & Co., PIANOS Frerd, PIANOS Bord, ORGUES de Geo. A. Prince & Co. [illegible] 15 nov—3m

Orgues de Salons et d'Eglises, Pianos, Musique, &c., 90......RUE BARONNE......90 LE ch. [illegible] PHILIPPE WERLEIN, No 90 de la rue Baronne.

AVIS. Mr. CARLO PATTI donne des leçons de violon et d'accompagnement. S'adresser aux magasins de musique de BLACKMAR & GRUNEWALD

Loteries. Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane POUR LE 5 JANVIER—CLASSE 4. [illegible] C. T. HOWARD, Président. [illegible]

AVIS. [illegible] C. T. HOWARD.

Association de Secours Mutuels de l'Alabama BOYD, JACKSON & Co, Directeurs, AU PROFIT DES ECOLES COMMUNES. Tirage de la classe supplémentaire et à combinaison, No — Janvier 1869. [illegible] R. H. HOOPER, Jos. BRAWELL, W. P. JOHNSON, Commissaires. [illegible] DAVE C. JOHNSTON, Agent. 18—[illegible]

UN MILLION DE PIASTRES DE Propriétés Foncières Situées dans cette ville ET MISES EN LOTERIE! La tirage de cette Loterie aura lieu [illegible] Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane. (charte qui a été accordée à cette Compagnie en 1868.) [illegible] O. F. HALL, à l'Hôtel St-Charles. Nouvelle-Orléans, Lne. 12 lots gagnants—Prix du billet $10.

Continuation de Vente DE MARCHANDISES SECHES A GRAND SACRIFICE, POUR CAUSE DE LIQUIDATION, PAR PEPIN & TURCOTTE, 138......RUE DU CANAL......138 Maison Blanche occupant 3 étages. [illegible] 1re déc—1m DM PP

Propriétés à louer. A Louer. La maison basse, No 214 rue Dumaine, [illegible] de quatre chambres. [illegible] B. O'CONNELL. 30 déc—1m

A Louer. A bon marché une Maison basse [illegible], rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny. Possession immédiate. S'adresser au coin des rues Esplanade et Derbigny, Troisième District. 17 déc—PP

THEO. DANZIGER, VENDRA, à partir d'aujourd'hui, tout son stock au prix de coûtant [illegible] et de faubourg [illegible] ROYALE No 60 en face St Philippe. Le magasin est à louer et les étagères à vendre. S'adresser [illegible]. THEO DANZIGER.

Manufacture du Sud. AYANT réuni mes deux anciennes maisons de commerce [illegible] JOHN NORWOOD, 120 rue du Canal.

A. BROUSSEAU & Cie, 7......Rue de Chartres......17 IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco, COUVERTURES de tables et de pianos, STORES, DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour [illegible], ETOFFES, RIDEAUX, [illegible], CORNICHES, BANDES, FLECHES, GIMPES, GLANDS, CRIN, PELUCHE MOQUETTE, etc. [illegible]

La Compagnie du chemin de fer Postchartrain EST prête à recevoir [illegible] GEORGE PANDELY, Surintendant.

Profitable placement d'argent. UN [illegible] CHARLES, Bureau de l'ABEILLE, No 73 rue de Chartres.

AVIS. MADAME CHARLOTTE LEVY [illegible] No 88, rue Royale [illegible]

MADAME SOPHIE, 138, Rue du Canal, 138. (Entre les rues Carondelet et Baronne.) ANNONCE aux dames [illegible]